

# COLLECTIF CGT FINANCES PUBLIQUES

## « RÔLE ET PLACE DE L'ÉTAT DANS LES TERRITOIRES »



## PROXIMITÉ DU SERVICE PUBLIC ET DGFIP

### INTRODUCTION

*Le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Pour garantir l'égalité de traitement entre les citoyens, il doit être le même pour tous sur l'ensemble du territoire.*

*Victime des coupes budgétaires prévues par la loi de transformation de la Fonction Publique, il est aujourd'hui remis en cause par la réduction drastique de ses moyens financiers et humains.*

*Les services de la DGFIP n'y échappent pas et subissent une raréfaction de leurs implantations de proximité que le Gouvernement prétend compenser avec la multiplication de services low coast telles que Maisons France Services ou autres Maisons de Services au Public. Ce Nouveau Réseau de Proximité réduit la qualité du service rendu aux usagers.*

*Cette politique pose ainsi la question du rôle et de la place de la DGFIP et de l'ensemble du Service Public dans les Territoires.*

*Pour la CGT Finances Publiques, les services doivent répondre de manière efficace aux besoins des usagers, sur la base d'un maillage territorial de proximité de pleine compétence adapté, pour exercer pleinement les missions de proximité.*



## NATURE DU RÉSEAU, SERVICE À L'USAGER



Bien que les usagers réaffirment chaque jour leur attachement au réseau de proximité des services de la DGFIP en se rendant toujours aussi nombreux aux guichets, ses services déconcentrés connaissent une réduction drastique sous le coup des réformes issues de la loi de transformation de la Fonction Publique, notamment le Nouveau Réseau de Proximité dévoilé en 2019.

D'ici 2023, plus de 1000 services de la DGFIP auront disparus, dont de nombreux SIP et SIE et ce n'est pas acceptable.

Ces fermetures ou restructurations portent préjudice aux usagers qui aspirent et s'expriment pour une rénovation et un renforcement du service public efficace et égal pour tous sur l'ensemble du territoire.

La concentration des services signifie que les contribuables ne pourront plus se rendre aux guichets de la DGFIP pour obtenir les renseignements recherchés comme ils le font actuellement et devront se déplacer pour rejoindre des services de plus en plus éloignés.

En effet, les points de contact vantés par le Ministère comme une amélioration du Service Public telles que Maisons France Services ou autres Maisons de Services au Public ne s'avéreront pas suffisants et ne pourront rendre un service du même niveau

de technicité et de compétences que celui qui est rendu dans les services actuellement.

Les concentrations ou regroupements de services dégradent aussi la qualité du service rendu.

Le maillage territorial envisagé à la DGFIP ne répondrait pas aux attentes de la population en terme de service public de proximité, notamment en zone rurale. Les citoyens, notamment les plus fragiles comme les 14 millions d'illectroniques doivent bénéficier d'un service public efficace qui répond à leurs besoins. La pandémie a accéléré la dématérialisation qui éloigne les usagers du Service Public. Durant cette période, le télétravail et le travail à distance se sont développés à la DGFIP. Ces nouvelles organisations du travail limitent le nombre d'agents en présentiel pour assurer les missions. Elles altèrent le service public de proximité au détriment des usagers et participent à la mise en œuvre du N.R.P. qui réduit drastiquement le maillage territorial des services de pleine compétence.

L'administration mène une course de vitesse qui ignore le service à l'utilisateur, aux antipodes du service public, socialement utile, que la CGT défend, notamment pour couvrir les besoins de proximité.

La CGT Finances Publiques revendique une implantation de pleine compétence par canton pour accomplir l'ensemble des missions au plus proche des usagers et ainsi rompre avec l'affaiblissement des Finances Publiques et son réseau de proximité.

En abandonnant les territoires et en les privant d'un service public régalien essentiel, le Gouvernement fragiliserait la cohésion nationale.

## POLITIQUE IMMOBILIÈRE



La politique immobilière de l'État, obsédée par la réduction des coûts budgétaires, est appliquée avec zèle par la DGFIP. En 2019 plus du dixième de son réseau avait disparu en 5 ans. La DIE recherche les économies d'échelle, à la DGFIP le NRP détruit notre réseau de services de pleine compétence.

La dématérialisation des échanges ne peut justifier la suppression des implantations, sauf à renier notre capacité à répondre aux multiples besoins de la population, incluant les plus précaires et la fracture numérique. Nous devons pouvoir assurer un accueil physique, une information et un traitement des dossiers au plus proche des usagers (personnes, entreprises, collectivités locales).

Avec le NRP et les nouvelles règles de mobilité, des agents ont ou

auront le choix contraint entre trajets déraisonnables, télétravail, déménagements, travail à distance. S'appuyant sur ces réformes, les suppressions d'emplois et les restructurations, la DGFIP veut réduire le nombre de m2 occupé par les services et le nombre global de m2 par agent.

Le rapport ministériel d'octobre 2020, « L'immobilier public de demain », affirme que « tout aménagement intérieur en dur risque de devenir trop contraignant à l'avenir car trop marqué par les besoins spécifiques des précédents utilisateurs ». Turn-over permanent ! Le poste de travail individuel personnalisable est abandonné, à part quelques rares petits box pour s'isoler si besoin. C'est la précarisation de nos espaces de travail pour faire avancer la suppression des implantations DGFIP en tant que telles !

À l'inverse de l'entreprise de casse de la DGFIP, pour la CGT la politique immobilière doit servir un service public de proximité de pleine compétence, associant service à l'utilisateur, stabilité et bien être pour les personnels qui doivent pouvoir se projeter dans l'avenir.

## LA MISSION D'ACCUEIL



**La mission d'accueil à la DGFiP concerne tous les contribuables, l'ensemble des citoyennes et citoyens. Elle est massivement utilisée par les particuliers et professionnels pour les questions fiscales, le recouvrement ou le cadastre.**

Cet accueil est physique, téléphonique et internet. L'offre internet s'est développée jusqu'à devenir quasi obligatoire, d'abord pour les professionnels puis pour les particuliers, pour les déclarations et les paiements.

### L'ACCUEIL PAR INTERNET

Si certaines démarches peuvent être remplies à distance de manière efficace pour le contribuable et plus économe en temps pour les agent-es, il est irréaliste d'imaginer que la seule dématérialisation permettra de compenser la diminution drastique des emplois.

Le gain théorique de temps de travail repose sur la réalisation d'une partie de la saisie informatique par l'utilisateur lui-même et sur l'automatisation des tâches. Si l'amélioration de nos applications de réception est réelle quoi qu'inégale, elle ne peut répondre qu'à des problématiques relativement simples.

La fracture numérique concerne 28 % de la population selon France Stratégie. Beaucoup de contribuables, quoi qu'équipés, ont de grosses difficultés à comprendre l'utilisation de notre site. D'autres sont nombreux à ne pas maîtriser suffisamment l'écrit ou la langue française pour effectuer correctement les démarches en ligne.

### L'AUTOMATISATION

Elle prétend répondre aux besoins de cette partie de la population qui n'aurait plus besoin de déclarer ou payer par elle-même ses impôts.

Ces nouvelles procédures pénalisent largement les contribuables ayant le moins de connaissances informatiques et administratives (majoritairement avec les revenus les plus modestes) : par exemple les salariés précaires prélevés de l'impôt à la source par l'employeur

alors que non-imposables, les déclarations automatiques erronées non modifiées et les défailtants de bonne foi mais privés de leur avis de non-imposition avec des conséquences parfois graves (augmentation des loyers, impossibilité de trouver un logement, etc...).

### L'ACCUEIL PAR TÉLÉPHONE

Il est aujourd'hui censé compenser la disparition des services de la majeure partie du territoire et la diminution des capacités d'accueil dans les services rescapés en zones urbaines. Le téléphone répond efficacement de façon « humaine » à la plupart des questions et problématiques ordinaires. Encore faudrait-il que les moyens techniques et humains soient à la hauteur des besoins. La difficulté à obtenir un (ou le bon) correspondant est rapporté régulièrement par les usagers.

L'éloignement géographique entre agents et contribuables s'accroît par la généralisation des centres de contacts et il sera tentant pour l'administration d'affecter des renforts extérieurs et/ou de moins en moins formés. Si la polyvalence devient la règle, elle entraînera la diminution de la qualité des réponses.

### L'ACCUEIL PHYSIQUE

Il a largement régressé géographiquement, pour disparaître en 2022 de toutes les zones rurales !

Là où les services d'accueil existent toujours, l'amplitude horaire d'ouverture a beaucoup diminué avec fréquemment de 1 à 3 jours de fermeture. L'accueil sur rendez-vous ne compensera pas et l'accueil direct n'aura plus lieu que sur la moitié du temps.

Chaque contribuable aura un jour besoin d'être reçu par un service d'accueil. Il faut donc des locaux et du matériel adaptés, des agents formés aux missions et à l'accueil, en nombre suffisant. Il faut pouvoir prendre le temps adapté à chaque contribuable. Telles ne sont pas les missions et l'organisation des nouveaux points de contacts inter-services publics, low-cost et non pérennes, que sont les EFS.

L'enjeu de l'accueil, c'est celui de la présence de l'État sur le territoire national. La présence physique de fonctionnaires sous Statut, compétents et formés, garants de l'intérêt général, participe efficacement à la cohésion sociale. Garantissant à travers leur compétence la fiabilité des informations et le respect des règles communes, ils mettent en œuvre l'égalité de traitement entre tous et toutes.

Vouloir administrer la société entière et les administrations publiques comme une entreprise commerciale est une erreur pouvant être fatale à terme.



## PROXIMITÉ ET CONTRÔLE, AIDE, BONNE GESTION DES COMPTES PUBLICS

Les trésoreries (celles qui subsistent) exercent des missions d'accueil, de gestion, mais aussi de conseil auprès des ordonnateurs dans la gestion de leurs comptes publics. Ce rôle de conseil, assuré aussi bien par les agents de la trésorerie que par le comptable à destination des élus, est souvent méconnu. Pourtant il est essentiel auprès des ordonnateurs pour élaborer leur budget, rectifier de mauvaises imputations, améliorer la qualité comptable de la collectivité...

Avec le Nouveau Réseau de Proximité, la suppression des trésoreries a pour corollaire la mise en place d'une organisation fonctionnelle et territoriale qui éclate l'interdépendance globale de ces missions. De 2015 à 2020 près de 60 % des trésoreries mixtes ont été supprimées et l'hémorragie devrait s'accroître d'ici 2022.

**La nouvelle organisation :** l'accueil est externalisé vers les Maisons France Service (-MFS- points d'accueils « fourre-tout » et non pérennes); la gestion au sein des Services de Gestion Comptable (SGC) et la mission de Conseil auprès du Conseiller au Décideur Locaux (CDL), à l'exception de certaines structures chargées de la gestion des plus grandes collectivités locales et établissements publics de santé.

D'un côté, nous avons un comptable SGC qui prend en charge la tenue de la comptabilité, la confection des comptes de gestion, a prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes et le contrôle des régies d'avance et de recettes. Le périmètre de compétence géographique d'un SGC va évoluer avec les fermetures des trésoreries, et selon la carte intercommunale. 200 collectivités seront rattachées en moyenne à un SGC !

Et de l'autre un Conseiller aux Décideurs Locaux, qui doit assumer, seul, les missions de conseil auprès des communes et des différents EPCI d'un territoire.

Il doit conseiller les ordonnateurs dans de nombreux domaines comme la préparation des comptes budgétaires, la qualité comptable, les analyses financières, la gestion de dette et de trésorerie, l'aide aux financements de projet d'investissements, les simulations fiscales...

**Cette scission est une aberration**, comme l'a indiqué l'Association des Comptables Publics : « Le conseil budgétaire et comptable découle avant tout de la tenue des comptes ». « Comment faire du conseil si on ne tient pas les comptes ? L'élu veut avoir le contact avec celui qui décide ».

Le positionnement même du CDL est source de difficultés, tiraillé entre la Direction dont il dépend, le SCG avec lequel il doit avoir des contacts constants et les collectivités. Quelle valeur aura ses conseils auprès des ordonnateurs puisqu'ils peuvent être remis en cause par le comptable du SCG, unique responsable de la gestion ?

Il n'est pas étonnant que cette fonction ne fasse pas rêver. En août 2021, sur l'ensemble du territoire, ce sont 11 emplois de Conseillers aux décideurs Locaux qui n'ont pas encore trouvé de candidats. (source Bourse de l'emploi public).

On peut même se demander s'il ne s'agit pas là d'**une première étape vers**

**la privatisation de la fonction** comme on l'a vu avec le conseil technique apporté aux collectivités par les services de ce qui fut les DDE.

Les conséquences de la crise sanitaire sont révélatrices. Dans nombre de départements les SGC sont paralysés et croulent sous les chèques non encaissés et sous les charges accumulées des extrésoreries, les CDL sont souvent désarmés et isolés, avec un ordinateur portable dans leur sac à dos.



## CADASTRE ET PROXIMITÉ

Dans le passé l'organisation territoriale des services du cadastre était liée aux services de publicité foncière avec en complément souvent des antennes pour permettre une meilleure proximité des usagers, des professionnels (notaire et géomètre expert) ou des élus locaux.

Ainsi avec une relative proximité le contribuable pouvait avoir des explications sur la documentation cadastrale, comprendre son impôt foncier bref avoir un interlocuteur performant.

Les brigades régionales foncières essentiellement chargées de remanier le plan cadastral avec dans le passé une proximité avec les CDIF sont désormais transformées en brigades nationales

d'intervention cadastrale (BNIC) qui peuvent intervenir sur tout le territoire, cela en dit long sur la proximité.

Désormais au nom de la numérisation, la DGFIP profite de cette occasion pour essayer de faire disparaître le peu de CDIF qui continuait à exister sur le territoire.

L'objectif désormais est la mise en place de services départementaux des impôts fonciers (SDIF) qui rassemble sur un lieu unique le peu de techniciens du cadastre qui existe encore.

Certes on a coutume de dire que le cadastre est la 5ème roue de la charrette ! c'est-à-dire que cette mission n'a jamais été une priorité pour la DGFIP ou l'ex DGI !

La pandémie l'a démontré ! Le cadastre ne faisait pas partie du plan de continuité d'activité (sauf pour les documents d'arpentage), en clair le message envoyé aux collectivités locales qui se débattaient pour palier les carences de l'état en mettant à disposition des masques, puis organisant dans des locaux municipaux des tests puis mettant à disposition des infrastructures pour vacciner « vous » n'êtes pas une priorité pour l'État.

Dans les faits il y a eu près de 4 mois de retard dans la prise en charge du bâti qui impacte directement les bases de la taxe foncière, le seul impôt qui reste pour les collectivités locales (disparition de la taxe d'habitation sauf pour les résidences secondaires).

Accentuant les injustices fiscales déjà criantes suite à l'absence de révision foncière des locaux à usage d'habitation.

Pour l'administration, la proximité c'est désormais internet.

Mais le désengagement de l'état ne s'arrête pas là ! c'est désormais la qualité de la documentation cadastrale qui est en jeu et les conséquences pour les contribuables, professionnels ou élus locaux.

Beaucoup de collectivités se plaignent de retard au niveau de la mise à jour du plan cadastral et donc aussi d'avoir des bases fiscales peu fiables.

L'explication est simple, la DGFIP a volontairement abandonné la mise à jour du plan cadastral pour les géomètres (hors BNIC) en « suspendant » les travaux de terrain.

Dès lors il y a aussi une dégradation de la qualité des bases qui est en lien direct avec la mise à jour du plan (c'était une des missions du géomètre lors des tournées de conservation qui permettait de déceler les constructions sauvages, les changements de consistance ou d'affectation).

Pour essayer de survivre de nombreuses communes ou EPCI veulent signer des « conventions », (si nous avons les moyens humains pour réaliser nos missions, il n'y aurait pas besoin de convention ! Car cette dernière rattrape le retard accumulé depuis

des années par manque de moyens), qui de fait devient un sésame pour une super priorité pour la mise à jour des bases d'imposition.

Et pour forcer la main à certaines directions, certaines communes font appel à des mercenaires parfois des transfuges de chez nous ! Pour établir des listes de valeurs locatives à rattraper et imposer la signature d'une convention avec la direction locale.

Parler de ce sujet peu sembler anodin... Mais dans une république c'est étrange, certaines collectivités seront priorisés par rapport à d'autres... en fonction de l'influence, des amis... ou de la couleur politique.

Et le plan dans tout ça ? En jachère mais heureusement le « foncier innovant » arrive.

Google sera désormais le symbole du cadastre demain après Google health, Google shopping demain Google cad...

C'est le symbole du service public de proximité de demain ! Une incompréhension de la représentation graphique du plan va donc cliquer sur Google...

Le plan de demain est appelé « vue du ciel » donc plus besoin d'aller sur le terrain, le plan actuel est vu du sol !

Mais l'idée ne s'arrête pas là, en fait la DGFIP reprend l'idée de la tournée de conservation mais vue du ciel, en actualisant les valeurs locatives avec un algorithme avec les données de Google... sans doute avec des calculs de probabilité... intégrant les résultats directement dans Majic.

Dans un compte rendu la DG indiquait « l'intelligence artificielle est un outil d'aide à la décision, l'œil de l'homme sera toujours essentiel » mon œil !

Et les explications lors d'un contentieux ? Le géomètre n'étant plus aux manettes, le secteur foncier devenant une boîte à lettre qui répondra Google ? L'intelligence artificielle aura la réponse !

Il est encore temps d'agir en exigeant le maintien d'un véritable service public, à taille humaine, fiscal, foncier et topographique de proximité et de pleine compétence, la technologie doit aider réellement à la prise de décision et non l'inverse.

## CONTRÔLE FISCAL ET PROXIMITÉ

Le contrôle fiscal (CF) n'est clairement plus un « sanctuaire » de la DGFIP depuis plusieurs années. La loi ESSOC et la crise sanitaire accélèrent le démantèlement de la mission. Le CF doit conserver ses trois objectifs : dissuasif, répressif et budgétaire. Pour cela il convient de s'appuyer sur une programmation efficace et proche du terrain. Le travail de terrain, la connaissance précise du tissu fiscal local ne sont plus à l'évidence les bases sur lesquelles doivent s'appuyer la programmation. C'est un réel danger pour l'équité fiscale.

Les agents de la BCR sont de plus en plus rarement sur le terrain. L'éclatement du réseau, les suppressions d'emplois massives, et donc le manque de temps (et de formation) des collègues des services, l'automatisation des process de travail ont coupé les BCR

des renseignements internes.

La CGT pense que pour une programmation de contrôles fiscaux pertinente et efficace, l'implantation dans chaque département d'une structure locale de recherche du renseignement grâce à une connaissance fine du tissu fiscal est indispensable. Le taux particulièrement élevé d'affaires à faible enjeu issues d'une programmation MRV (surveillance, communication de données et vérifications) en atteste. Inévitablement la modernisation de la recherche du renseignement fiscal passe par des moyens humains supplémentaires et une réorganisation des missions pour déconnecter les réquisitions (demandes URSSAF, CAF, GENDARMERIE par exp) du cœur du métier des BCR.

Incohérence de la démétropolisation : « renforcement de la

présence des services publics dans les territoires » grâce à un « pôle de contrôle à distance » ? Quels citoyens bénéficieront de ce rapprochement du Service public... En effet, qui dit « distance » dit éloignement ; qui dit « pôle de contrôle » dit zéro contact avec le contribuable.

Le NRP est la négation du Service public de pleine compétence au plus près du citoyen, du contribuable, des collectivités locales, il s'agit d'un leurre pour les élus politiques voulant s'y laisser prendre.

Les réformes structurelles envisagées avec les fusions « PCE PCRP BCR BRIGADES DE VERIFS » fragilisent l'égalité fiscale par un éloignement du contrôle du terrain et donc un risque de couverture amoindrie du territoire.

Des craintes liées aux moyens informatiques : le projet PILAT est prévu pour fin 2022, début 2023 et se fait toujours attendre. Il intégrera diverses applications informatiques actuelles : Alpage, Rialto Memo et même CFIR et nouvelles applications Vue 360 et Galaxie. L'objectif annoncé est de mettre fin aux ruptures applicatives, chronophage et source

d'erreurs, et d'apporter une vision plus complète et plus accessible des dossiers. Cela peut s'avérer utile, mais à condition d'y mettre les moyens. On peut avoir des craintes quand on constate les bugs récurrents des applications existantes (CFIR, par exemple) ou que des problèmes liés à la taille des fichiers FEC apparaissent déjà dans le projet Alto 3, prévu en 2022.

En Dircofi, des objectifs de plus en plus difficiles à atteindre : La baisse des impôts de production aura des conséquences sur le montant des rappels attendus dès lors le seuil cible de 40 000 € sera plus difficile à atteindre.

En 2021, l'objectif est de 14 dossiers par vérificateur. Compte-tenu de fraudes de plus en plus complexes à détecter, de la garantie fiscale, de la nécessité de la prise en compte de la crise sanitaire, des problèmes de programmation, des problèmes informatiques et du contrôle patrimonial et de

l'examen des dossiers de dirigeants, de tels objectifs paraissent de plus en plus irréalistes pour effectuer des vérifications générales en profondeur.



## GESTION DU PERSONNEL

De nouveaux outils pour accompagner les restructurations dans le secteur public, dont la DGFIP, sont en place depuis la publication des décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019. Ils impactent de nombreux domaines du statut de la fonction publique et de son organisation, avec comme un des objectifs la suppression de 50 000 fonctionnaires au sein de l'État (la DGFIP est un des principaux contributeurs).

Dans ce cadre, avec les lignes directrices de gestion décidées par chaque ministère et déclinées dans les directions, la compétence des CAP est supprimée pour les actes de mobilité et de promotion des agents. Cela entérine la fin de la défense individuelle des agents dans un cadre collectif et s'inscrit dans la mise en place du NRP (fermetures des trésoreries, regroupement de services et délocalisations), vers une mobilité contrainte, corollaire des suppressions de sites. Dans la même logique, l'entretien RH mis en place dans le prolongement du schéma stratégique directionnel d'évolution des métiers sera proposé aux agents n'ayant pas effectué de mobilité depuis 5 ans... pour en connaître les raisons !

Autre outil de l'administration, l'instauration de durées minimales/maximales d'occupation d'un poste : durée minimale en 1ère affectation et pour des postes peu attractifs, durée maximale pour les postes de managements de niveau A et les postes attractifs géographiquement ou fonctionnellement... Enfin, l'administration souhaite accroître très fortement le nombre de postes pourvus au profil, limitant davantage les possibilités d'accès à certains postes y compris pour les agents en situation prioritaire.

Ces entraves à la mobilité choisie sont accompagnées de la mise en place pour la DGFIP de Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH), remplaçant des missions essentielles des services

RH de proximité : 10 (et un service d'information des agents – SIA) en 2018. Seulement 500 ETP des 2250 ETP de la sphère RH ont été transférés vers ces CSRH. Avec l'interconnexion des 15 CSRH du Ministère des Finances en 2020, puis de l'ensemble des CSRH de la fonction publique d'État en 2021, l'administration cherche à atteindre son objectif de développer la mobilité interdirectionnelle et hors des Ministères Économiques et Financiers.

Et pourtant, la proximité des agents des services RH avec les agents dont ils gèrent les dossiers, leur écoute, leur capacité à répondre en connaissance des réalités locales, et leur action immédiate, sont essentielles. Ce n'est pas, pour exemple, le SIA ou les plateformes d'écoute psychologique qui peuvent régler en direct les cas d'urgence malgré la conscience professionnelle certaine des agents y travaillant !

Selon les estimations internes des directions locales, en 2018 il semblait indispensable que 78 % des effectifs affectés anciennement à la « gestion des emplois et des personnels » dans les départements soient maintenus. Or, selon les directives de la DG, c'est à peine 30 % des anciens effectifs qui ont été maintenus en proximité !

C'est bien un abandon de missions RH et leur déshumanisation qui est mis en place, entre-autre, à la DGFIP.

La CGT Finances Publiques défend le principe de mobilité choisie, de droits et garanties identiques sur tout le territoire. Elle exige le retour des CAP Nationales de mutations/1ères affectations et des services RH de proximité, dotés des moyens nécessaires à la réalisation pleine et entière de toutes leurs missions, au service des agents et non des contre-réformes.

## CONCLUSION

Pour la CGT Finances Publiques, les nouvelles technologies doivent être synonymes de progrès pour les agents dans la réalisation de leurs missions et leurs conditions de travail, et de meilleure accessibilité des services publics pour les usagers, et non l'inverse !

Nos services doivent encore et toujours être en capacité d'assurer correctement un accueil dit « de masse », dont l'accueil physique. Pour nombre de nos missions, l'encrage dans les territoires, en prise directe avec les réalités sociales et économiques, est essentiel.

Les moyens immobiliers, matériels, informatiques et en personnels doivent être à la hauteur de nos missions de proximité, pour assurer l'égalité de traitement sur tous les territoires et un haut niveau de service au public.

Le télétravail, sur la base du volontariat, s'appréhende sur un nombre raisonnable de jours afin de préserver les collectifs de travail comme la présence des agents au plus près de la population.

La CGT combat les restrictions budgétaires, les suppressions d'emplois, le NRP, comme toutes les restructurations synonymes de recul de notre réseau de services de pleine compétence.



## GLOSSAIRE

- **DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques
- **NRP** : Nouveau Réseau de Proximité
- **DIE** : Direction de l'Immobilier de l'État
- **DG** : Direction Générale
- **FDJ** : Française des Jeux
- **TIP SEPA** : Titre Interbancaire de Paiement, Single Euro Payments Area (espace unique de paiements en euro)
- **MFS** : Maisons France Services
- **SIP** : Service des Impôts des Particuliers
- **SGC** : Service de Comptabilité Générale
- **SIE** : Service des Impôts des Entreprises
- **URSSAF** : Union des Services Sociaux et des Affaires Familiales
- **IR** : Impôt sur les Revenus
- **CDL** : Conseillers aux Décideurs Locaux
- **EPCI** : Établissements Publics de Coopération Intercommunale
- **DDE** : Direction Départementale de l'Équipement
- **CDIF** : Centre Départemental Impôts Fonciers
- **BNIC** : Brigade Nationale d'Intervention Cadastre
- **SDIF** : Service Départemental des Impôts Fonciers
- **DGI** : Direction Générale des Impôts
- **CF** : Contrôle Fiscal
- **Loi ESSOC** : Loi pour un État au Service d'une Société de Confiance
- **CAF** : Caisse des Affaires Familiales
- **PCE** : Pôle Contrôle et Expertise
- **BCR** : Brigade de Contrôle et de Recherche
- **Application PILAT** : PILotage et Analyse du contrôle
- **Application CFIR** : Contrôle Fiscal Impôt sur le Revenu
- **Fichiers FEC** : Fichier des Écritures Comptables
- **DIRCOFI** : Direction du Contrôle Fiscal
- **RH** : Ressources Humaines
- **CSRH** : Centre de Services des Ressources Humaines
- **SIA** : Service d'Information des Agents
- **ETP** : Emploi Temps Plein
- **CAP** : Commission Administrative Paritaire

